



*Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi*

*Solidarité-Santé-Développement*

*Avenue KARINZI, N°20, Quartier KIGOBE NORD*

*BP 5005 BUJUMBURA-BURUNDI*

*NIF 4000540825*

*Téléphone (00 257) 22 27 91 41*

*E-mail: info@pamusab.org*

*Site Web: <http://www.pamusab.org//>*

**TERME DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU MEDECIN CONSEIL**

**I. CONTEXTE**

La Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi (PAMUSAB) est un cadre de concertation et de plaidoyer pour les organisations mutualistes burundaises, afin de permettre à la population burundaise et en particulier celle du secteur informel et rural d'accéder aux soins de santé de qualité, par la promotion et le renforcement des mutuelles de santé.

Elle a pour mission d'œuvrer à la promotion, à la professionnalisation et à la défense des mutuelles de santé au Burundi.

Ses principaux objectifs sont :

1. Contribuer à la définition de politiques et stratégies de développement des mutuelles de santé ;
2. Développer des partenariats actifs et des actions de synergie entre acteurs pour l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé de qualité ;
3. Assurer le renforcement des capacités des membres et des acteurs des mutuelles de santé ;
4. Assurer la professionnalisation des pratiques et le respect de l'éthique déontologique du secteur ;
5. S'impliquer dans la création d'un environnement favorable à l'émergence et à l'expansion des mutuelles de santé sur l'ensemble du territoire national ;
6. Informer sur le mouvement mutualiste au Burundi.

Elle regroupe actuellement 5 organisations promotrices des mutuelles de santé qui sont présente actuellement dans toutes les provinces du pays.

Ces organisations sont :

*Am*

- La MUNASA : Mutuelle Nationale de Santé ;
- Les MUSCABU : Mutuelles de Santé des Caféculteurs du Burundi;
- Les mutualités appuyées par l'UCODE AMR ;
- Les mutualités appuyées par FVS Amade et ;
- Les mutualités promues par l'ONG MEMISA Belgique

Les acteurs membres de la PAMUSAB constatent actuellement une forte tendance d'augmentation des dépenses sanitaires dans certaines formations sanitaires conventionnées.

La qualité des soins de santé étant l'un des déterminants importants d'adhésion aux mutuelles de santé, la PAMUSAB voudrait doter aux mutuelles de santé un service de médecin conseil en vue de faciliter la collaboration avec les prestataires de soins à tous les niveaux et de s'assurer de la qualité des soins dispensés aux bénéficiaires .

Le médecin conseil qui sera recruté va prêter pour tous ces acteurs membres de la PAMUSAB afin d'assurer le suivi de la qualité de soins pour toutes les mutuelles de santé.

## **II. PRINCIPALES RESPONSABILITES**

Sous la supervision du secrétaire Exécutif, le médecin conseil aura pour principales missions de :

- Appuyer les acteurs mutualistes dans le suivi des prestations de soins offertes aux bénéficiaires des mutuelles de santé dans les formations sanitaires conventionnées (vérification de la conformité, la réglementation, les coûts des soins pratiqués par rapport aux coûts officiels, circuit du malade, adéquation entre les diagnostics des patients mutualistes et les traitements reçus, etc.) ;
- Appuyer la PAMUSAB et les acteurs dans le suivi des indicateurs en rapport avec l'offre de soins ;
- Appuyer dans le suivi de la qualité des soins (accueil, disponibilité des médicaments, permanence des soins) et organiser, au besoin, des audits médicaux ;
- Appuyer les acteurs dans l'appréciation du respect des conventions signées entre les mutuelles de santé et les formations sanitaires (identifier les causes à l'origine des anomalies constatées dans certaines formations sanitaires) ;

*J.W.*

- Appuyer dans la gestion des cas litigieux générés par la mise en œuvre des conventions entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins ;
- Echanger avec les prestataires des soins sur les bonnes pratiques dans le but d'améliorer la qualité des soins ;
- Appuyer dans la mise à jour des conventions avec les formations sanitaires ;
- Appuyer dans la formation des membres des comités en charge du suivi de la qualité des soins et/ou des prestataires de soins (identifier les besoins en formation et proposer un plan de formation).

### **III. QUALIFICATIONS REQUISES**

Le Médecin conseil devra avoir les compétences et les qualités suivantes :

- Etre titulaire d'un Doctorat en Médecine générale ;
- Avoir une bonne expérience en matière d'activités de développement communautaire ;
- Avoir une expérience de prestation d'au moins deux ans dans une formation sanitaire reconnues au Burundi (bonnes connaissances des pathologies, des itinéraires thérapeutiques, des politiques et systèmes sanitaires etc.)
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, internet, etc.);
- Avoir des connaissances en assurance maladie serait un atout.
- Disposer de bonnes capacités d'écoute, de négociation, de communication et d'analyse ;
- Avoir de bonnes dispositions en matière de gestion de conflits ;
- Etre disponible pendant toute la période de prestation.

### **IV. LIEU DE TRAVAIL**

Le médecin-conseil sera basé à Bujumbura mais devra effectuer des descentes sur terrain dans toutes les provinces pour travailler avec les acteurs membres de la PAMUSAB. Il doit accepter de travailler à la fois sous la coordination de la PAMUSAB et des organisations promotrices des mutuelles de santé.

---

*J. M.*

**V. DOSSIER A FOURNIR:**

- Une lettre manuscrite de motivation adressée à Madame la Secrétaire Exécutive de la PAMUSAB ;
- Un Curriculum Vitae détaillé, actualisé et signé ;
- Trois références avec contacts téléphoniques, garant de la moralité et des compétences du candidat liées au poste ;
- Des attestations de services et/ou de formation ;
- Des copies certifiées conforme à l'originale des diplômes et des certificats ;
- Des contacts téléphoniques et une adresse de courriel du candidat ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité ;
- Tout autre document pouvant éclairer sur les qualifications et les compétences du candidat.

**VI. DEPOT DES CANDIDATURES**

Le dossier physique rédigé en français est à déposer sous pli fermé avec la mention PAMUSAB/CPC/2022 au siège de la PAMUSAB sis Quartier Kigobe Nord, avenue KARINZI n°20 ou par courriel respectivement à : [info@pamusab.org](mailto:info@pamusab.org), [espe.kaneza@pamusab.org](mailto:espe.kaneza@pamusab.org), [sandrine.kajeneza@pamusab.org](mailto:sandrine.kajeneza@pamusab.org) au plus tard lundi le 22 août 2022 à 12h00 min.

Les termes de références seront publiés sur le site web de la PAMUSAB : [www.pamusab.org](http://www.pamusab.org) pourront être retirés aux bureaux de la PAMUSAB sise à Kigobe, Avenue Karinzi n°20 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

**NB.** Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour le test écrit et l'interview.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **22 Août 2022 à 12h00.**

Fait à Bujumbura, le 08 Août 2022

Espérance KANEZA

Secrétaire Exécutif

